



LYCÉE GÉNÉRAL

Organisation de la rentrée scolaire 2021

▪ **Installation des internes :**

- Nous vous donnons rendez-vous dans la cour d'Honneur le mercredi 1 septembre à 17h30.
- Les internes devront être obligatoirement munis :
 - **Du règlement de l'Internat signé.**
 - **De la fiche sanitaire (pour les nouveaux arrivants) dûment complétée.**

▪ **Rentrée des classes :** L'accueil des élèves se fera dans la cour d'Honneur.

- Jeudi 2 septembre :
 - 09H30 : Appel des lycéens.
 - À l'issue de l'appel : Le professeur principal prend en charge sa classe. Les élèves devront lui remettre leur fiche sanitaire ci-jointe.
 - 11h15 - 11h30 : Pause.
 - 11h30 – 12h05 : Réunion plénière avec la Direction.
 - 13h20 - 16h20 : Début des cours selon l'emploi du temps (EDT) fourni le matin. Aucune sortie ne sera autorisée avant 16h20.
- Remarque : Pour le vendredi 3 septembre, les familles devront avoir signé le règlement intérieur et rempli les autorisations de sorties en page 4 de couverture du carnet de correspondance. Les élèves devront être en possession de leurs fournitures scolaires.

IMPORTANT : Journée d'intégration et de cohésion pour les classes de secondes

Nous organisons, sur la troisième semaine de septembre, une journée d'intégration et de cohésion de classe pour les élèves de secondes. La participation des élèves est obligatoire. Elle alliera différentes disciplines sportives dont le kayak.

Afin que votre enfant puisse y participer et faire de ce moment une réussite, il devra être le jour de la rentrée en possession d'une attestation de « savoir nager » pour la pratique du canoë.

Deux possibilités :

- Attestation de savoir nager 25 m ou plus
- Attestation d'aisance aquatique « sauv'nage » (avec ou sans gilet)

Cette attestation s'obtient gratuitement auprès d'un maître-nageur agréé.

Les professeurs principaux les collecteront le jeudi 2 septembre.

▪ **Informations diverses :**

a- Le Règlement financier pour tous les régimes (externe, demi-pensionnaire, interne) :

1) Par règlement trimestriel, vous devez régler :

- 1/3 de la facture avant le 5 septembre
- 1/3 avant le 5 janvier
- Le solde avant le 5 avril

2) Par prélèvement automatique mensuel :

Vous serez prélevés le 5 de chaque mois d'un dixième du montant total de votre facture.

Tout règlement de l'internat ou de la demi-pension non réalisé dans les délais entraînera un rappel, voire une suspension du régime (internat ou demi-pension).

Le coût de l'internat est un **forfait annuel**. Il prend en compte les éventuelles périodes de stage.

Le changement de régime n'est admis qu'à titre exceptionnel et ne peut avoir lieu qu'en fin du trimestre, soit au 1^{er} janvier 2022, soit au 1^{er} avril 2022.

b- L'Assurance scolaire :

Il appartient à chaque parent de vérifier auprès de son assureur que l'enfant est couvert par sa responsabilité Civile.

c- L'Internat :

Voici la composition du trousseau nécessaire au bien-être de votre enfant : oreiller, draps, couvertures ou couette, protège - matelas (obligatoire), lampe de bureau, 2 cadenas (un sur la valise et un pour l'armoire), linge personnel, trousse de toilette (brosse à dents, gel douche, déodorant, serviette de bains...).

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur de l'internat et de le parapher. Vous le trouverez en annexe.

d- La Restauration :

Pour accéder au réfectoire, la première carte est fournie gratuitement par l'établissement à chaque élève demi-pensionnaire ou interne.

Cette carte reste valable d'une année sur l'autre. **Si la carte devient inutilisable, quelle qu'en soit la raison (perte, détérioration, vétusté, ...), vous devez vous en procurer une nouvelle auprès du secrétariat, moyennant le règlement de 7 €.**

Les élèves externes qui souhaitent manger dans l'établissement doivent acheter cette carte auprès du secrétariat. Celle-ci devra être abondée au minimum de 7,50 € correspondant au prix d'un repas.

e- Le Suivi des élèves via ecoledirecte :

Les familles ont la possibilité de suivre la scolarité de leurs enfants (résultats, absences, sanctions, cahiers de texte, devoirs...) par l'intermédiaire de l'application : www.ecoledirecte.com

Pour les nouveaux entrants (parents et élèves), vos codes de connexion vous seront communiqués au début de l'année scolaire. Nous vous conseillons, pour la première connexion, de l'effectuer depuis un ordinateur. Ensuite, vous pourrez télécharger l'application « mon ecoledirecte » sur votre smartphone.

Pour les élèves déjà scolarisés à Saint Charles et leur famille, les codes de connexion de l'année passée restent inchangés.

L'accès à ecoledirecte sera ouvert à compter du vendredi 3 septembre.

Les élèves ont obligation de se connecter dès la première semaine pour activer leur compte. Il est important que chacun se connecte sur son propre compte. Les parents ont accès depuis leur espace personnel à tous les courriels reçus et envoyés par leur enfant.

Une consultation régulière de votre espace personnel est **indispensable**. En effet, vous y trouverez au cours de l'année des informations importantes sur la vie de votre enfant dans l'établissement. De même, vous pourrez les retrouver sur notre site internet : www.saint-charles.chauny.com

De nombreux formulaires seront dématérialisés. Nous vous conseillons fortement de vous équiper d'un ordinateur et d'une imprimante. Ce sera le cas des bulletins qui seront prochainement téléchargeables sous format PDF depuis votre compte. Si vous désirez recevoir une version papier, il faudra en faire la demande écrite auprès de M. Vivot.

Pour tout problème pédagogique, veuillez prendre contact en priorité avec le professeur concerné voire le professeur principal de votre enfant.

f- Les Manuels et les fournitures scolaires :

1) Les manuels scolaires :

L'établissement a choisi de collaborer avec l'association ARBS qui gère les manuels scolaires des élèves. Les familles des lycéens doivent adhérer à cet organisme pour pouvoir bénéficier de ce service (www.arbs.com). Seul le manuel de latin sera fourni par nos soins.

La distribution par l'ARBS se déroulera par le mardi 7 septembre.

Vous trouverez sur le site www.saint-charles-chauny.fr la liste de ces manuels que vous pourrez évidemment vous procurer auprès de votre libraire habituel.

Le Conseil régional des Hauts-de-France contribue, à l'aide de la carte #HDF, à couvrir partiellement voire totalement le coût de cet achat à raison de 100 € pour les primo-entrants et de 55 € pour les autres.

Pour bénéficier de ces avantages et recevoir cette carte, les élèves devront impérativement en faire la demande sur le site internet du Conseil régional dédié aux jeunes :

« Génération Hauts-de-France » : <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr>

Pour les anciens élèves, vous n'avez aucune démarche à entreprendre. L'établissement, en lien avec la région, validera le rechargement de votre carte.

2) *Les fournitures scolaires :*

Les listes de fournitures du lycée général sont à télécharger sur notre site : www.saint-charles-chauny.fr

Sélectionner l'onglet « Actualités » puis « rentrée scolaire lycée général ».